



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 10 août 2020 au centre communautaire et culturel, situé au 59, 16<sup>e</sup> Rue, à 19 h, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Sont absents :  
Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**2020-1008-220**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2020-1008-221**

**AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans son arrêt numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020, oblige les conseils municipaux à tenir des séances ordinaires ouvertes au public en tenant compte de la distanciation sociale de deux mètres, d'un maximum de 50 personnes à l'assemblée et du respect des normes hygiéniques ;

**ATTENDU QUE** la salle des séances du conseil, située au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer du respect de la distanciation sociale de deux mètres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue des séances du conseil au centre communautaire et culturel, et ce, tant que la distanciation sociale sera obligatoire.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-222**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-223**

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lots 1 et 2 du 6 août 2020, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 60 037,20 \$, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques,



2020-1008-224

ou annotation

les comptes des lots 3 et 4 du 6 août 2020, d'une somme de 345 688,78 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2020.

2020-1008-225

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée répond à la demande de question écrite et permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

2020-1008-226

**MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL POUR LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2020**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 4 novembre 2019 par la résolution 2019-0411-355 afin de préciser le lieu des séances au 59, 16<sup>e</sup> Rue pour la période de la pandémie.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

2020-1008-227

**FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PASSAGE À NIVEAU PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que la dépense de 78 678,87 \$, facturée par le CN, pour la réfection du passage à niveau de la 4<sup>e</sup> Avenue soit financée par le fonds de roulement, laquelle sera remboursée en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

2020-1008-228

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2020-2021 au coût de 175 \$ (taxes en sus).

QUE monsieur Mario Lasalle soit le délégué de la Municipalité à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

2020-1008-229

**CONTRIBUTION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de prendre un espace publicitaire pour la campagne de visibilité de la TROCL de niveau « bronze » pour la somme de 100 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-340-00.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2020-1008-231

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE – LOT  
6 026 056**

**ATTENDU QUE** l'offre d'achat de monsieur Vincent Picard-Larocque et de madame Marissa St-Arnaud pour le lot 6 026 056 a été acceptée par le conseil, tel que décrit par la résolution 2020-0607-203 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la vente du lot 6 026 056 soit signée devant Me Jacques Raymond, notaire à Crabtree, selon les conditions usuelles des ventes de terrains dans ce secteur par la Municipalité et notamment conformément à l'offre d'achat PA 98643, AG 46 490, MO 31122, BO 99771 et AS 48975, ce dernier étant un avis de réalisation de conditions acceptée par la Municipalité le 13 juillet 2020 ;

**QUE** le maire, Mario Lasalle, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, Pierre Rondeau, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe nommée, soient autorisés à signer ledit acte de vente devant Me Jacques Raymond, Notaire.

**ADOPTÉ**

**FIN DE TRAVAUX ET REDDITION DE COMPTES LES PROJETS  
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION  
ÉLECTORALE, DOSSIER 00029283-1-61013 (14) — 2020-06-02-39**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la Reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide comme il apparaît à la lettre d'annonces ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil de la Municipalité de Crabtree approuve les dépenses, d'un montant de 77 115,47 \$, relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des



**2020-1008-232**  
ou annotation

Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE GROUPE EVEX**

**ATTENDU QUE** le Groupe Evex désire exploiter le lot 4 738 202 pour construire des logements, mais que le lot n'est pas desservi par les infrastructures municipales ;

**ATTENDU QUE** le Groupe Evex est prêt à faire prolonger les infrastructures municipales à ses frais, et ensuite les céder à la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu que le conseil municipal signe une entente avec le Groupe Evex pour s'assurer du bon déroulement des travaux et des procédures administratives ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Crabtree l'entente relative au prolongement des services sanitaires et d'aqueduc sur le chemin de la Rivière Rouge.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-233**

**REMERCIEMENT À VÉRONIQUE HIVON POUR LA SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree a reçu une aide financière de 13 833 \$ pour ses travaux en régie provenant du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration dans la circonscription électorale de Joliette ;

**ATTENDU QUE** madame Véronique, députée de la circonscription électorale de Joliette a recommandé cette aide au ministre des Transports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'envoyer une lettre de remerciement à madame Hivon pour cette aide financière.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-234**

**POLITIQUE D'ABSENCE RÉMUNÉRÉE POUR LES CAS DE COVID-19 PARMIS LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS (RÉGULIERS ET TEMPS PARTIEL) ET LES EMPLOYÉS OCCASIONNELS**

**ATTENDU QUE** le Québec fait actuellement face à une pandémie due à la COVID-19 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir d'une politique pour protéger ses employés syndiqués et occasionnels et pour assurer une continuité dans son offre de service aux citoyens ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire que ses employés n'aient pas d'hésitation pour des raisons pécuniaires à aller passer un test de dépistage et à rester à la maison s'ils éprouvent des symptômes grippaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique d'absence rémunérée pour les cas de COVID-19 parmi les employés syndiqués et les employés occasionnels ;



N° de résolution  
**2020-1008-235**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2020-1008-236**

**QUE** cette politique abroge et remplace toutes les politiques en vigueur concernant les absences rémunérées des employés syndiqués ou occasionnels, en cas de pandémie à la COVID-19.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE SOLUTIONS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LA VITESSE AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** chaque année, plusieurs plaintes sont comptabilisées concernant la vitesse excessive à l'entrée ouest de la Municipalité par le chemin Sainte-Marie et au nord, sur la 4<sup>e</sup> Avenue ;

**ATTENDU QUE** la surveillance policière ne semble pas être une solution efficace du fait que cela ne constitue pas une priorité pour la Sûreté du Québec ;

**ATTENDU QUE** ce chemin relève du ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est prêt à installer des infrastructures permettant de réduire la vitesse à ces deux entrées de la municipalité qui pourraient être des îlots de béton surmontés de panneaux de balises routières au milieu de la route, des bandes rugueuses comme à Bolton-Est pour inciter les véhicules à réduire leur vitesse, des carrefours giratoires ou toutes autres installations qui obligerait les véhicules à ralentir ;

**ATTENDU QUE** le conseil compte sur l'expertise du ministère des Transports pour proposer une solution efficace ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est prêt à effectuer ces travaux et à les financer tout ou partie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de demander au ministère des Transports de nous proposer des solutions qui permettront de réduire la vitesse et d'autoriser la Municipalité à les effectuer à même les fonds municipaux.

**ADOPTÉ**

**MANDAT POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE ET D'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre du 6 juillet 2020 de service de *Éthier Tessier Notaires*, préparée par Me Adélar Étlier, concernant une demande d'exclusion de la zone agricole, au taux horaire de 290 \$ excluant les taxes.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-237**

**POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE BORNE POUR LA RECHARGE D'UNE VOITURE ÉLECTRIQUE**

**ATTENDU QU'**en décembre 2019, 66 639 véhicules hybrides ou complètement électriques parcouraient les routes du Québec ;

**ATTENDU QUE** 41 % des voitures hybrides ou électriques fonctionnant actuellement ont été acquises ou louées en 2019 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite inciter la transition des automobiles de l'essence vers l'électricité, en encourageant l'achat d'une borne de recharge domestique ;



N° de résolution  
ou annotation

**2020-1008-238**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité de Crabtree adopte la politique de subvention pour l'achat d'une borne pour la recharge d'une voiture électrique.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC ARPE-QUÉBEC**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Crabtree une entente avec l'Association pour le Recyclage de Produits Électroniques (ARPE-Québec), afin de renouveler le droit d'être un centre de récupération de produits électroniques pour les citoyens de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-239**

**DEMANDE DE PRÊT DU PARC DENIS-LAPORTE — PARKINSON LANAUDIÈRE**

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu une demande officielle pour le prêt du parc Denis-Laporte pour y tenir le « Parcours Parkinson Lanaudière » qui a pour but d'amasser des fonds pour la maladie de Parkinson dans la région ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de réserver le parc Denis-Laporte, d'accorder une aide technique et de prêter tout le matériel nécessaire à Parkinson Lanaudière lors de la tenue de l'événement, le 13 septembre 2020.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-240**

**FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DU PANNEAU ET DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU TERRAIN DE BALLE PAR L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que la dépense qui sera engendrée pour le remplacement du panneau et de l'entrée électrique au terrain de balle soit financée par l'excédent de fonctionnement non-affecté. Le montant maximum du projet est de 15 000\$.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-241**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE CRABTREE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de contribuer pour une somme de 500 \$ au projet d'aménagement d'une salle de musique à la Maison des Jeunes de Crabtree.

**ADOPTÉ**

**2020-1008-242**

**FINANCEMENT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN DRAIN FRANÇAIS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

**ATTENDU QUE** l'estimé préliminaire était de seulement 12 000\$ pour des travaux d'immobilisation ;




N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QUE** l'ampleur des travaux d'immobilisation pour régler les problèmes d'infiltration d'eau à la bibliothèque sera plutôt de l'ordre de 55 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers que la dépense, établie à 53 928 \$ (incluant les imprévus de 5% et les taxes nettes) selon l'estimé du 24 juillet 2020 de monsieur Yvon Lacaille (Gestion TSPT), qui sera engendrée pour la fourniture et l'installation d'un drain français et l'évacuation des gouttières au centre communautaire et culturel soit financée par le fonds de roulement, lequel sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 58.**

  
\_\_\_\_\_  
Mario Lasalle, maire

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Rondeau, directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

